

# Les cahiers du CEDREF

Centre d'enseignement, d'études et de recherches pour les études féministes

16 | 2008 :

Femmes, genre, migrations et mondialisation

---

## Mobilité internationale des femmes, échange économique-sexuel et politiques migratoires : la question du « trafic »

FRANÇOISE GUILLEMAUT

p. 147-168

---

### *Texte intégral*

- <sup>1</sup> Bien que les croisements entre migration et prostitution ne soient pas récents, il existe peu de travaux théoriques ou empiriques sur le sujet en France. Les informations disponibles sont essentiellement celles des médias, au travers desquels le débat refait surface vers la fin des années quatre-vingt-dix avec la réémergence de la question des femmes victimes de la traite des êtres humains et des politiques publiques pour l'arrêter. De ce fait, ces politiques publiques et les reportages journalistiques servent souvent de base à la conceptualisation de ces questions, véhiculant de multiples stéréotypes. La plupart des travaux scientifiques disponibles en français n'ont pas été réalisés en France (Tabet, 2004 ; Pheterson, 2001 ; Oso Casas, 2003 ; Andrijasevic, 2005a) et, pour l'Hexagone, ils ont été initiés dans le secteur associatif, dans un contexte de recherche engagée (Guillemaut, 2002, 2004). Actuellement, des travaux de thèse sont en cours et donnent lieu à quelques articles (Moujoud, 2005 ; Moujoud et Teixeira, 2005 ; Musso, 2007 ; Jaksic, 2008). La rareté des travaux universitaires sur le sujet, malgré l'essor des travaux féministes depuis les années soixante-dix, peut avoir son origine dans les difficultés rencontrées par les mouvements féministes lors de l'occupation des églises par les prostituées de 1975<sup>1</sup>, difficultés qui se perpétuent aujourd'hui (Toupin, 2005).

Ce sujet, source de conflits entre féministes, a été écarté des recherches inscrites dans le champ des études sur le genre en France<sup>2</sup>.

- 2 Paola Tabet (2004) et Gail Pheterson (2001) ont cependant élaboré des concepts fondamentaux sur le sujet. En étudiant différentes situations vécues par des femmes qui n'étaient pas étiquetées comme prostituées dans plusieurs sociétés, Tabet a analysé les caractéristiques de ce qu'elle a nommé « l'échange économique-sexuel ». Elle a montré qu'entre les hommes et les femmes, en général, il ne s'agit pas d'échange de sexualité contre sexualité, mais, du côté masculin, d'une conception de la sexualité en termes de services (prestation, paiement, sexualité orientée pour leur intérêt) et du côté féminin, d'une sexualité négociée en échange d'une compensation (financière, honorifique, de valorisation ou de sécurité). Il existe différents modes d'échanges économiques-sexuels, qui peuvent se concevoir comme un *continuum*. Tabet montre que des femmes mariées aux femmes prostituées en passant par toute la gamme du *continuum*, pour la plupart des femmes la sexualité est une monnaie d'échange à court terme ou sur une longue durée. Elle démontre à quel point la construction de la figure de la prostituée est idéologique, et que la « sexualité contre compensation ou transaction » peut s'interpréter comme une tentative d'affirmation du sujet femme dans les marges d'un système hautement contraignant.
- 3 L'un des apports fondamentaux de Gail Pheterson concerne ce qu'elle nomme le « stigmaté de putain ». Ce stigmaté est une des clefs de la logique politique qui subordonne les femmes aux hommes. Pour elle, les concepts de prostitution et prostituée sont construits comme des instruments sexistes de contrôle social des femmes. Le « stigmaté de putain » apposé sur toute femme qui transgresse les assignations de genre permet de la construire comme différente, de la dévaloriser et surtout, de contrôler indirectement toutes les femmes. En effet, de nombreuses libertés sont incompatibles avec la féminité « légitime » : l'autonomie sexuelle, la mobilité géographique, l'initiative économique et la prise de risque physique notamment. Pheterson montre aussi comment la lutte contre la prostitution se confond souvent avec celle contre la migration des femmes. Finalement, pour Pheterson, la prostitution est un prisme, qui permet d'aborder les combats des femmes pour leur autonomie sociale, psychique et sexuelle.
- 4 L'objet de cette contribution est de relier entre elles les notions de genre, de migration et de prostitution-travail du sexe<sup>3</sup> afin de proposer une mise en perspective historique et politique des débats théoriques liant migration internationale, prostitution et trafic. Dans un premier temps, nous procéderons à un rapide retour sur l'histoire pour établir des liens avec la situation actuelle et les positions contemporaines de pénalisation ou de criminalisation de la prostitution des migrantes et pour comprendre l'instrumentalisation des thèmes de la traite et du trafic à des fins xénophobes et sexistes par les pouvoirs publics. Puis nous évoquerons les questions du recueil des données et des méthodologies d'approche du terrain. Enfin, nous poserons les jalons d'une approche théorique de cette problématique.

## Histoire de la traite et du trafic

5

<sup>e</sup>  
 Au XIX<sup>e</sup> siècle, mobilité, genre et prostitution étaient déjà étroitement associés ; en France comme en Grande-Bretagne les allers-retours d'un emploi de domestique, vendeuse, modiste ou ouvrière à l'exercice de la sexualité vénale pouvaient se produire au gré des conditions du marché du travail ou des intérêts économiques des femmes, dans un contexte de mobilité nationale européenne ou extra européenne (Corbin, 1978 ; Walkowitz, 1991). Pendant cette période, la majorité des pays d'Europe était réglemmentaristes : l'exercice de la prostitution était légal et contrôlé dans les maisons closes. Cependant le nombre d'« insoumises » était bien souvent supérieur à celui des femmes « encartées »<sup>4</sup>. Les mouvements qui souhaitaient abolir la réglementation de la prostitution (abolitionnistes) se sont développés dans la seconde moitié du

<sup>e</sup>  
 XIX<sup>e</sup> siècle à partir d'une alliance entre mouvements féministes et chrétiens ; les premiers prônaient la moralisation des mœurs masculines et un mariage plus égalitaire, les seconds défendaient la préservation de la morale, et tous deux s'inspiraient de la lutte contre l'esclavage. La doctrine abolitionniste, associée à la figure de Joséphine Butler, protestante et féministe anglaise, fait encore référence aujourd'hui. Pour alerter l'opinion publique et les décideurs politiques, les abolitionnistes lancèrent des campagnes de presse de dénonciation de la « traite des blanches » suite à la découverte de jeunes femmes anglaises dans les bordels de Bruxelles (Summers, 2004 ; Chaumont, 2004).

6 Corbin (1978) montre que la « traite des blanches » était liée à l'essor général des migrations et à l'expansion européenne et coïncidait avec de vastes mouvements d'émigration, en particulier des pays du sud de l'Europe, de l'Empire austro-hongrois et de l'Empire russe. Au même titre que les hommes, des femmes, jeunes et célibataires pour la plupart, quittaient l'Europe pour des raisons économiques, pour rechercher de l'indépendance ou pour fuir des persécutions (Walkowitz, 1991).

7 Un aspect intéressant de ce phénomène réside dans son instrumentalisation politique. Elle était de deux ordres : d'une part, elle renforçait l'idée que pour les femmes, le travail salarié ou l'éloignement du domicile familial étaient contre-nature, dangereux et les conduisaient à la déchéance tout en mettant l'équilibre de la famille en danger. D'autre part, les affaires de traite, relayées par la presse, permettaient d'alimenter la xénophobie et l'antisémitisme, le phénomène de la traite ayant été instrumentalisé par les antisémites qui accusaient les Juifs d'en être responsables. Les détracteurs de l'émancipation des femmes trouvaient eux aussi matière à justifier leur conservatisme (Corbin, 1978 ; Chaumont, 2006 ; Piette, 2004).

8

<sup>e</sup>  
 Au tournant du XX<sup>e</sup> siècle, la SDN (Société des nations) s'est mobilisée sous la pression des associations abolitionnistes internationales et des organisations féministes inspirées par Butler. Siégeant à la commission consultative, ces associations maintenaient vivace l'assimilation entre mobilité féminine et dangers sexuels, préconisant le contrôle des migrantes isolées et la lutte contre la prostitution (Piette, 2004).

9 A l'issue des congrès internationaux contre la traite organisés par la SDN, divers textes furent adoptés, comme en 1904 le premier accord international sur la « traite des blanches ». En 1927 et 1932, la Société des nations conduisit deux grandes enquêtes qui ne parvinrent pas à démontrer que l'existence de

bordels et la réglementation de la prostitution favorisaient la traite nationale ou internationale (Chaumont, 2004). Dans la même période, le Bureau international du travail (BIT) mit en place des dispositifs internationaux d'assistance aux migrantes et de protection du marché du travail contre la concurrence des migrant-e-s issu-e-s des pays défavorisés et les Etats-Unis instaurèrent des quotas limitant les migrations. Les associations de protection de jeunes filles, pour leur part, officiaient pour protéger les femmes migrantes contre la prostitution (Piette, 2004). En 1949, bien qu'aucune enquête scientifique n'ait apporté de nouveaux résultats, l'ONU propose aux Etats de ratifier le préambule de la « Convention pour la répression de la traite des êtres humain et de l'exploitation de la prostitution d'autrui, esclavage, travail forcé, trafic de personnes », premier texte international de référence qui associe clairement prostitution, mobilité géographique des femmes et trafic – en l'absence de données scientifiques fiables sur le sujet (Chaumont, 2004).

10 Il faut souligner ici qu'en 1949, en France, la loi Marthe Richard permet la fermeture des maisons closes, parallèlement au renforcement d'une société familialiste et patriarcale dans laquelle les femmes sont clairement rappelées à l'ordre. Simone de Beauvoir (1949) soulignait que la condamnation de la prostitution révélait l'hypocrisie de la société de l'époque. Par exemple, la convention ONUisienne de 1949 n'a été ratifiée par la France qu'en 1960, au moment de la décolonisation, car la France entretenait jusque là un système réglementariste dans ses colonies (Chaumont, 2004 ; Taraud, 2003).

11 A la lecture des arguments depuis la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, on mesure que pas une ligne ou presque n'a changé jusqu'à aujourd'hui. Les remèdes préconisés contre la traite, « force du mal » au début du siècle, crime organisé aujourd'hui, sont les mêmes : augmenter la surveillance policière et rapatrier les femmes (Chaumont, 2004).

12 Enfin, depuis la fin des années quatre-vingt-dix, dans un contexte de plus grande visibilité des migrations féminines vers l'ouest de l'Europe<sup>5</sup>, en particulier dans les secteurs des services aux personnes, la présence de femmes d'autres régions du monde dans la prostitution alerte à nouveau les médias, l'opinion publique, les féministes et les décideur-e-s politiques. Les trafiquant-e-s sont désigné-e-s comme étant nécessairement *Etrangers*<sup>6</sup>, cette figure remplaçant les Juifs de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle dans la rhétorique xénophobe, même si le sens de la circulation a changé : la « traite des femmes » concernait jadis essentiellement les femmes sortant d'Europe, le « trafic » d'aujourd'hui, celles qui y entrent.

13 La question du trafic des êtres humains s'inscrit aujourd'hui dans un contexte social et politique où l'Europe tente de définir ses frontières, ses citoyen-ne-s et son identité, sur fond de crise économique. La tentation de faire porter ses difficultés par « l'Autre », au travers de la figure de l'Etranger-e comme source de désordre, est grande. Le trafic, au même titre que d'autres phénomènes sociaux attribués aux « Autres », étranger-e-s et/ou non occidentales et non occidentaux, se présente comme un dispositif<sup>7</sup> de chaos qui implique des victimes et des oppresseurs. Les premières dans la figure essentialisée de « la » femme non européenne donc nécessairement peu ou pas émancipée, les seconds dans celle de l'homme étranger forcément violent (Guillemaut, 2004b, c ; Andrijasevic, 2005b, 2007).

## Politique publiques, mobilisations sociales et recherche

- 14 En matière de migration et de prostitution, les modèles de recherche sont profondément influencés par les politiques publiques, les expert-e-s qui travaillent à leur élaboration et les revendications des associations qui les renforcent ; de ce fait la recherche est adossée à des postures politiques ou morales qu'il importe de circonscrire pour appréhender leurs enjeux, notamment autour de la confusion entre migration et trafic d'une part, sexualité, travail et nécessaire exploitation des femmes, de l'autre. Soulignons que l'analyse critique des politiques publiques s'amorce en France en particulier depuis la promulgation des lois de répression du racolage de 2002 (LOPSI) et 2003 (LSI)<sup>8</sup>(Cabiria, 2002, 2003 ; Guillemaut, 2004a, c ; Monnet, 2003, 2006 ; Danet ; Guienne, 2006) et qu'elle est utilement complétée par des travaux en histoire (Chaumont, 2004 ; Piette, 2004).
- 15 Les textes réglementaires, qui organisent la lutte contre la traite des êtres humains ou contre la prostitution, forment une construction hiérarchisée et se déclinent à tous les niveaux, international (Protocole de Palerme, Organisation internationale des migrations OIM), Européen (Parlement, Commissions européennes) et national, et ce parallèlement aux préconisations et aux lois sur les restrictions à l'immigration ou sur le contrôle des frontières et des migrant-e-s. Il serait trop long de décrire toutes les composantes de cette nébuleuse. Cependant, on peut dégager quelques constantes et les enjeux du débat. Au fur et à mesure de leur déclinaison et de leur application concrète, les textes et recommandations produisent en effet plus d'enfermement et de violence contre les femmes, alors que leur objectif annoncé était la protection des femmes contre le trafic.
- 16 Considérons le Protocole de Palerme, nouveau texte international de référence sur la traite des êtres humains, ratifié en 2001<sup>9</sup>. Cet instrument de droit pénal définit la notion de trafic par deux éléments : le mouvement, le franchissement de frontières d'une part, et de l'autre l'exploitation (sexuelle ou par le travail) par la force, la duperie ou la coercition. Il condamne toute forme d'abus dans le travail, le travail forcé et le lien par la dette. A partir de ce protocole, les textes ou recommandations internationales sont ancrés soit dans le champ de la « lutte contre la criminalité » (migration illégale, crime organisé), soit dans celui de la « lutte contre les violences contre les femmes » (prostitution, trafic). Or, d'autres perspectives sont écartées, telles que l'approche par l'entrée des droits humains (libre circulation des personnes ou protection contre les abus, indépendamment de la prostitution), ou par le travail des femmes et la division sexuelle du travail liée à la migration, ou encore par des rapports sociaux de sexe et l'aspect genré du pouvoir. Ce texte est d'autant plus important que tous les autres s'y réfèrent en cascade et qu'il sert de justification aux options prises par les Etats européens, qui utilisent la lutte contre le trafic essentiellement comme un moyen de défense de leurs frontières (Wijers, 1998, 1999 ; Blanchet, 2002 ; Guillemaut, 2004a ; Danet ; Guienne, 2006).
- 17 A l'échelle internationale, les discussions autour de la ratification du Protocole de Palerme sont illustrées par deux organisations féministes non gouvernementales, la *Coalition Against Trafficking in Women* (CATW, créée

en 1991)<sup>10</sup> et la *Global Alliance Against Trafficking in Women* (GAATW, créée en 1997). Le *Network of sex workers project* (NSWP, créé en 1991) participe lui aussi activement au débat (Toupin, 2002). Ces débats influencent la recherche, créant différents cadres d'analyse vis-à-vis de la migration et de la prostitution ; à un extrême, on trouve le modèle que l'on pourrait qualifier de « l'exploitation sexuelle et du trafic des femmes », à l'autre, celui du « travail du sexe et de la mobilité ». Or, les deux se revendiquent paradoxalement d'une approche féministe, bien que leurs conclusions soient notablement éloignées.

18 Dans l'approche « exploitation sexuelle et trafic des femmes » défendue notamment par la CATW, l'idée centrale est celle de la marchandisation des corps des femmes au profit des hommes. Les femmes sont décrites comme des objets que l'on vend et que l'on achète, réduites en esclavage par des proxénètes qui les trafiquent comme des marchandises et consommées par des clients. Les postulats qui sous-tendent cette approche sont de deux ordres en apparence opposés. D'un côté, ceux du rattachement symbolique des femmes au foyer, à la famille et à la nation, — la mobilité étant dévolue aux hommes considérés comme pourvoyeurs de ressources et protecteurs des femmes et des enfants (associé-e-s comme personnes vulnérables). De l'autre, ceux de la dignité des femmes, qui serait incompatible avec la sexualité vénale, puisque cette dernière ne peut exister que dans un « système prostitutionnel » nécessairement contrôlé par les hommes et dégradant pour les femmes (Louis, 1992, 2000), la « bonne » sexualité étant par ailleurs supposément « gratuite par nature ». Ce postulat conduit à penser qu'une femme qui échange de la sexualité contre des biens (argents, avantages, etc.) est victime de la violence masculine (position inspirée par les travaux de Dworkin (2007) ou Poulin (2005)). Dans cette optique, les politiques publiques proposent de retirer les femmes de ce système et de protéger celles qui n'y sont pas, afin d'éviter qu'elles n'y entrent. Les femmes sont réhabilitées (*rescued*) et elles deviennent des survivantes (*survivors*). Pour ce faire, on crée des centres de réhabilitation où elles sont protégées, hébergées, soignées et éduquées, l'objectif final étant de les rapatrier dans leur pays et dans leur famille (avec leur « consentement »). En termes de mobilité des femmes, ce modèle implique d'enfermer les femmes pour les protéger, y compris contre leur gré, avant de les expulser/rapatrier dans leur pays/famille d'origine. Un système de contrôle de la mobilité des femmes (campagnes de prévention des migrations et mesures de rapatriement des femmes) se met alors en place par le biais des institutions et des législations — Parlement européen, OIM<sup>11</sup>, Etats et police (Guillemaut, 2004 ; Andrijasevic, 2005b, 2007).

19 Cette approche se situe dans une perspective féministe où les femmes sont des victimes à la fois du capitalisme et du patriarcat, qui les écrasent et les exploitent, il faut donc les protéger. En matière de recherche, cette posture est défendue notamment par Hélène Audet, Marie Victoire Louis ou Richard Poulin<sup>12</sup>, dont les travaux portent essentiellement sur le proxénétisme et ses effets.

20 Dans l'approche « travail du sexe et mobilité », le phénomène est décrit du point de vue des femmes, comme une recherche d'indépendance, ou au moins de mobilité sociale par la mobilité géographique. Le franchissement des frontières géographiques correspond à une tentative de franchir les limites du genre assignées (*geographical borders = gender boundaries*) (Guillemaut, 2004c). Selon cette approche, les femmes entrent en contact avec des

intermédiaires<sup>13</sup> pour migrer. La GAATW et le NSWP, qui considèrent la prostitution comme une activité génératrice de revenus et utilisent le concept de « travail du sexe », contestent la notion de trafic telle qu'elle est utilisée communément, en tant qu'elle représente un outil de limitation de la mobilité des femmes. Ces organisations identifient néanmoins les violations des droits des femmes, soit dans leur processus migratoire, soit dans le travail. La violence identifiée contre les migrantes peut être le fait de la police, de la loi, des employeur-e-s, des passeur-e-s ou des intermédiaires. Ici, la réponse à ces violations pourrait résider dans la reconnaissance de droits (de parole, d'auto-organisation) et dans la visibilité sociale des migrantes. Une des dérives de ce modèle peut résider dans le réglementarisme qui, sous couvert d'accorder des droits aux travailleuses du sexe, permet en réalité un meilleur contrôle par l'Etat des flux monétaires, ainsi qu'une « préférence nationale » jusque dans le travail du sexe. Une autre dérive pourrait être la création de syndicats de patron-ne-s d'établissement, qui jouent un rôle de lobby sur les gouvernements pour une libéralisation totale du marché du sexe à leur profit, comme en Catalogne depuis les années quatrevingt-dix<sup>14</sup>.

21 Cette approche est liée à la revendication de la libre circulation des personnes, elle se situe dans une perspective à dominante économique et de droits sociaux, où l'on considère que la mobilité et l'indépendance financière des femmes sont des outils d'*empowerment* et d'évolution sociale. La/les sexualités sont problématisées comme des construits sociaux, sources de normes et de contrôle. Si la sexualité tarifée est bien l'expression d'une forme de domination (de genre, mais aussi de classe et de « race »), elle n'en n'est pas la cause, qui est plutôt à rechercher du côté de l'hétéronormativité, comme politique de contrôle des femmes, mais aussi dans le manque d'accès aux richesses lié à la mondialisation capitaliste.

22 En matière de recherche, cette posture est défendue par des auteures telles que Louise Toupin, Claire Thiboutot<sup>15</sup>, Marjan Wijers ou Jo Doezema<sup>16</sup> par exemple, dont les travaux portent essentiellement sur l'analyse des politiques publiques et leurs conséquences pour les femmes migrantes.

23 Dans ce modèle, le but n'est pas de rapatrier les femmes, mais de tenter de les appuyer dans leur processus migratoire et de les aider à retrouver ou conserver leur autonomie (obtention de titres de séjour et de travail, appui aux dénonciations des violences policières, des intermédiaires ou des employeur-e-s). Les formes d'action sont souvent proches des modèles communautaires, avec l'intervention de médiatrices culturelles issues des communautés concernées. Les services proposés aux femmes doivent leur permettre d'accéder aux droits sociaux et aux services de droit commun.

24 Enfin, soulignons que les personnes concernées elles-mêmes s'organisent en France et Europe, comme dans d'autres régions du monde, pour résister à la pression des lois. Elles font usage des manifestations de rue comme des nouvelles techniques de l'information<sup>17</sup>. Elles s'organisent avec le soutien d'associations de terrain qui croisent le champ de la santé et celui des droits humains. Cependant, elles se heurtent à un fort ostracisme ou, au mieux, à l'indifférence des différents mouvements de la société civile, du fait de la stigmatisation attachée à la prostitution et de l'ambiguïté de leur statut social, entre victimes (de la traite) et coupables (de migration clandestine ou de prostitution). Des recherches à ce sujet restent à poursuivre.

## Questions de sources et de méthodes

25 Le trafic, la prostitution et la migration sont d'importants enjeux de discours et de politiques publiques : reste à s'interroger sur la manière dont se construisent les savoirs sur ces phénomènes. Nous examinerons successivement la question des données quantitatives et de l'approche qualitative.

### Données quantitatives

26 En ce qui concerne la traite des êtres humains pour la prostitution, il n'existe que des estimations. Les données disponibles émanent des agences internationales relayées par la presse, mais aucune méthodologie quant à leur élaboration n'est révélée. Le chiffre de 500 000 femmes victimes de trafic chaque année en Europe a été avancé par l'ONU en 2000 (*Le Monde*, 7 juillet 2000). Ce chiffre correspond exactement au nombre d'entrées annuelles irrégulières annoncées par Europol à la même période, ce qui signifierait, si l'on prenait ces estimations au pied de la lettre, que toutes les entrées seraient le fait de femmes victimes de trafic. Les estimations du Conseil de l'Europe se situent dans une fourchette comprise entre 120 000 et 500 000 entrées annuelles en 2005 (Richard, in Danet *et al.*, 2006). C'est-à-dire que, sachant que ce type de migration a débuté dans les années quatre-vingt-quinze, dans une estimation basse, on pourrait considérer que entre 1995 et 2005, 1, 2 million de femmes victimes de trafic seraient en Europe de l'Ouest en données cumulées, et dans une fourchette haute, le chiffre s'élèverait à 5 millions ! Les différents services de réhabilitation des victimes font état pour leur part de 100 à 200 femmes rencontrées dans chaque pays par an<sup>18</sup>.

27 Par ailleurs, selon nos propres données de terrain<sup>19</sup>(Guillemaut, 2004a), le nombre d'entrées de femmes non européennes de l'ouest pour le travail du sexe en Europe de l'ouest pourrait être évalué autour de 26 000 à 35 000 entrées par an, soit entre 5 % et 7 % des entrées irrégulières annuelles estimées par Europol. Pour la France, à partir des données de l'OCRTEH, nous estimons que la proportion de femmes étrangères prostituées représente entre 5 % et 8 % des femmes primo-migrantes, soit 7 000 à 10 000 femmes arrivées au cours des dix dernières années, ce qui rejoindrait notre estimation au niveau européen. Soulignons que, pas plus que les autres estimations, celle-ci n'est fiable.

28 Un autre exemple de la difficulté à chiffrer le phénomène est apparu lors de la coupe du monde de football à Berlin en juin 2006. Selon la CATW, qui disait tenir ses informations du Ministère de l'intérieur allemand, 40 000 femmes allaient être victimes de trafic à des fins de prostitution à Berlin. Une campagne de protestation internationale a rapidement réuni 140 000 signatures<sup>20</sup>. Aucun rapport de police, d'ONG de terrain ou d'expert-e-s mandaté-e-s par l'OIM n'a pu apporter de preuve de la véracité des faits après la manifestation. Selon ces sources<sup>21</sup>, cinq cas (quatre femmes et un homme) de victimes de trafic ont été identifiés par la police fédérale allemande pour la période.

29 L'aspect aléatoire de l'ensemble de ces données amène à souligner la nécessité d'élaborer des outils quantitatifs fiables et de clarifier les sources

utilisées, et montre que des dispositifs théoriques, médiatiques, législatifs et répressifs majeurs sont élaborés à partir de bases pour le moins incertaines.

## Données qualitatives

30 Ici encore, la démarche utilisée pour recueillir des informations a beaucoup d'importance (Guillemaut, 2006). Comme le préconisent la majorité des chercheur-e-s, le temps d'immersion et de proximité doit être long, d'autant que vis-à-vis de milieux socialement inexistantes, largement stigmatisés, ou ayant des pratiques qui ne sont pas toujours licites, il est d'une extrême importance de développer une attitude empathique (Handman ; Mossuz-Lavau, 2005). Ce milieu plus que d'autres exerce un effet de fascination-répulsion sur la plupart des chercheur-e-s. Si l'on approche la personne en la considérant comme une victime, il y a fort à parier que celle-ci nous retournera l'image que l'on souhaite trouver. En effet, le but des personnes prostituées étrangères n'est en général pas de polémiquer pour savoir si elles sont des victimes ou non ; mais le plus souvent d'obtenir des papiers, de ne pas se faire arrêter par la police et de gagner de l'argent (Guillemaut, 2004). Par ailleurs, le statut du/de la chercheur-e a une incidence sur le recueil d'informations dans le milieu de la prostitution en général et dans celui des migrantes en particulier, où la clandestinité et le stigmate représentent des obstacles majeurs à une communication fluide (Wahab ; Sloan, 2004). La recherche est le plus souvent limitée à la partie la plus visible et la plus accessible de la prostitution, et un mélange de discriminations de genre et de classe ainsi qu'un biais théorique misérabiliste peuvent accentuer la victimisation, la marginalisation et l'impuissance des personnes étudiées, et peut même conduire à des recommandations auprès des décideur-e-s qui sont erronées, voire contre-productives pour les personnes concernées.

## Les questions de la recherche en France

31 En France, depuis 1949 et surtout depuis les ordonnances de 1960, les analyses de la prostitution étaient fondées sur la recherche de causalités ou d'étiologies socio-psychologiques individuelles pouvant expliquer qu'une femme « tombe » dans la prostitution, sans que des travaux, existants dans d'autres pays, ne soient traduits. Tout au plus existait-il quelques travaux en histoire (Corbin, 1978 ; Solé, 1991), en psychologie ou en médecine. En termes de politiques publiques, la culpabilisation individuelle des prostituées et la répression des souteneur-e-s sans distinction (qu'ils-elles soient amant-e-s, conjoint-e-s ou proxénètes) prévalaient. Cette logique a été temporairement perturbée par la période de la révolte des églises en 1975 et celle des mouvements identitaires liés à la lutte contre le VIH-sida des années quatre-vingt-dix, au sein desquels la présence des étrangères n'était pas problématisée. L'application des politiques publiques était confiée à des structures d'assistance et de contrôle social, qui, à leur tour devenaient productrices de discours normatifs faisant office d'analyse.

- 32 Les sciences sociales ont commencé à s'intéresser, à la marge, à la question de la prostitution, avec l'émergence de l'épidémie du VIH — essentiellement en réponse à l'incitation des pouvoirs publics. Les résultats de ces premiers travaux en sociologie, fondés sur la recherche-action et la proximité avec le terrain (Welzer-Lang *et al*, 1994 ; Pryn, 1999 ; Mathieu, 2000) ont contribué à interroger les paradigmes sur la prostitution qui faisaient alors consensus. Les polémiques dans le champ féministe proprement dit se sont engagées lorsque des personnes prostituées sont apparues sur la scène publique pour revendiquer des droits et de la considération, avec le soutien de certaines féministes. Les débats au sujet des migrantes ont envenimé les polémiques internes au champ des études féministes, obstruant ainsi la possibilité pour les chercheur-e-s d'exposer leurs travaux ou leurs résultats (Toupin, 2005 ; Pfefferkorn, 2007).
- 33 Les travaux disponibles sur les migrations et la prostitution en France attestent de la diversité des formes de la migration associée aux échanges économique-sexuels « discrets » (Moujoud, 2005), au travail du sexe ou à la prostitution. La majorité constate que les femmes ont préparé leur départ, avec ou sans l'aide de leur proches ou de leur famille ; certaines ont pu quitter leur pays par leurs propres moyens, d'autres ont eu recours à des intermédiaires dont certain-e-s les ont exploitées ; certaines sont parties ne sachant pas comment elles allaient gagner leur vie, d'autres ont migré en connaissance de cause ; dans la plupart des situations d'exploitation, ce n'est qu'une fois en France (ou en Europe) que celle-ci s'est révélée (Guillemaut, 2002, 2004a, b ; Moujoud, 2005 ; Musso, 2007). Cette diversité correspond aux nouvelles migrations explorées dans un contexte « post-migratoire » (Tarrius, 2006 ; Diminescu, 2006) : dans ces configurations, les femmes circulent plus qu'elles n'immigrent, selon diverses modalités migratoires — entre celles qui veulent la régularisation de leur statut administratif en France à tout prix, celles qui optent pour des migrations pendulaires ou « circulaires » (Tarrius, 2006) et celles qui ne parviennent pas à sortir d'une situation non régulière. La mobilité géographique implique pour les femmes un questionnement des normes de genre, non pas au sens évolutionniste du terme, mais dans un registre qui interroge les assignations croisées de genre, de « race » et de classe. Soulignons que parmi les personnes qui migrent et exercent la prostitution, se trouvent aussi des hommes et des transgenres (notamment du Brésil, d'Algérie ou d'Equateur) et que même s'ils et elles sont minoritaires, leur présence même doit retenir notre attention.
- 34 Ces formes migratoires qui associent mobilité, négociations avec des intermédiaires et prostitution, interrogent également la division internationale du travail et la division sexuelle du travail dans le contexte migratoire, tout en les complexifiant. D'un côté, les femmes sont de toute évidence assignées à leur position dans la hiérarchie de genre : elles n'ont peu ou pas de maîtrise sur les réseaux de passage, le plus souvent contrôlés par des hommes (mais pas toujours), et une fois en Europe les possibilités qui s'offrent à la majorité d'entre elles sur le marché du travail formel ou informel les renvoient à une position essentialisée dans une alternative entre travail domestique ou travail du sexe (Anderson ; O'Connel, 2003). Vu sous un autre angle, certaines réussissent à instrumentaliser cette situation pour gagner de l'autonomie dans une démarche d'*empowerment* (Guillemaut, 2004a, b ; Moujoud, 2005 ; Musso, 2007). Ces travaux ouvrent les questions relatives au débat délicat entre

oppression et résistance des femmes : sont-elles pourvoyeuses de ressources à la recherche d'une certaine autonomie ou objets dans le commerce international ?

35 L'un des axes de recherche possible serait de se référer à Tabet (2004) pour étudier la diversité de ce champ sur un *continuum* ; par exemple pour travailler avec des migrantes qui ne se définissent pas comme prostituées mais échangent des services sexuels contre compensation (Moujoud, Texeira, 2005), avec celles qui travaillent sur le marché du sexe au sens large — escortes, hôtesse, téléphones roses, pornographie (Welzer-Lang ; Chaker, 2003) et avec celles qui exercent dans des établissements ou dans la rue (Guillemaut, 2002, 2004 ; Musso, 2007). Des travaux sur les tierces personnes — intermédiaires, passeur-e-s, employeur-e-s — restent également à entreprendre.

36 Finalement, on constate surtout qu'il importe, notamment grâce à des travaux empiriques, de déconstruire les prénotions élaborées par les décideur-e-s des politiques publiques dans un contexte paradoxal de libéralisme croissant et de dynamiques panoptiques de contrôle des mobilités et des corps, prénotions alimentées par des registres émotionnels forts et relayées par les médias. Ces déconstructions devraient nous permettre de mettre en perspective la notion de trafic des êtres humains avec celles de la mobilité et du genre, que ce soit dans les registres de la division sexuelle du travail ou de celui de la configuration du travail de service ou du travail du *care* impliquant la mobilisation des registres corporels et émotionnels de personnes définies comme subalternes en fonction de leur origine géographique, de leur classe (réelle ou supposée) et de leur sexe. La mise en perspective de la prostitution avec le travail du *care* s'impose et leurs similitudes et différences restent à étudier<sup>22</sup>. Les recherches nous montrent que le travail du sexe associé à la migration, comme beaucoup d'autres formes de travail, peut alors être compris comme quelque chose qui n'est ni un outil de libération, ni un paradigme de la violence ou de l'oppression, mais une stratégie, une tactique pour détourner les effets de rapports de domination structurelle de sexe, « race » et classe, que les migrantes à leur niveau individuel ne peuvent pas changer.

37 Leur « adaptation » aux rapports sociaux de sexes inégaux et/ou aux rapports inégaux entre le Nord et le Sud ou l'Est et l'Ouest leur permet de gagner leur vie. L'argent qu'elles gagnent leur permet, pour certaines, de monter une entreprise, pour d'autre d'acheter des biens immobiliers chez elles, pour d'autre encore de faire du commerce ou simplement de subvenir aux besoins de leurs proches. Dans un certain nombre de cas, leur statut vis-à-vis de leur famille change ; en tant que pourvoyeuses principales de ressources, certaines gagnent du respect et du pouvoir, donc du même coup de l'autonomie, mais on peut aussi s'interroger sur la pression exercée par les familles restées au pays ainsi que prendre en considération l'analyse du lien par la dette (*debtboundage*), qui semble aller de pair avec le durcissement des fermetures des frontières et de la répression des migrations (Berman, 2003 ; Guillemaut, 2004 ; Oso Casas, 2005 ; Moujoud, 2005).

38 L'étude des formes des échanges économique-sexuels dans le contexte des migrations reste à poursuivre en France, car en tant que miroir grossissant des rapports sociaux de pouvoir, elles fournissent des outils de compréhension des rapports de genre, de « race » et de classe auxquels les migrant-e-s en général sont confronté-e-s, et elles éclairent notre compréhension de l'évolution des

rapports sociaux de sexe. Cette démarche de recherche gagnera à être dégagée des prescriptions imposées par les politiques publiques, les instances de régulation des flux migratoires (police, agences internationales) ou les médias et pourra puiser des ressources dans les travaux historiques comme dans les études empiriques de terrain qui, outre la compréhension des processus migratoires, peuvent nous éclairer sur les stratégies des femmes migrantes elles-mêmes.

---

## **Bibliographie**

Anderson, Bridget, O'Connell Davidson, Julia (2003), « Is Trafficking in Human Beings Demand Driven ? A multi-country pilot study », *IOM migration research series*, n°15.

Andrijasevic, Rutvica, (2005a), « La traite des femmes d'Europe de l'Est en Italie : une analyse critique des représentations », *Revue Européenne des Migrations Internationales*, vol.21, n°1, p.155-175.

Andrijasevic, Rutvica, (2005b), « La gestion des corps : genre, images et citoyenneté dans les campagnes contre le trafic des femmes », in Rouch H., Dorlin, E., Fougeyrollas-Schwebel D. (Dir.), *Le corps entre sexe et genre*, Paris, L'Harmattan, p.86-103.

Andrijasevic, Rutvica, (2007), « Beautiful dead bodys : gender migration and representation anti-trafficking campaigns », *Feminist review*, n° 86, p. 24-44.

Berman, Jacqueline (2003), « (Un) Popular strangers and crises (Un) Bounded : Discourses of sex-trafficking, The European Political Community and the panicked state of the modern state », *European journal of international relations*, vol. 9 (1), p. 37-86.

Blanchet, Thérèse (2002), « Beyond Boundaries : A critical Look at Women Labour Migration and the Trafficking », Drishti research center, submitted to USAID, <http://www.nswp.org>

Cabiria (2006), *Rapports d'activité et de synthèse*, années 1993 à 2006, Lyon, Le Dragon Lune, <http://www.cabiria.asso.fr/>

Chaumont, Jean-Michel (2004), *Traite et prostitution en débat (Bruxelles, 1880-2003). Matériaux pour une comédie sociologique*, Université catholique de Louvain, Diffusion universitaire Ciaco.

Chaumont, Jean-Michel (2005), « La traite des êtres humains ou l'histoire de Pinocchio racontée aux grandes filles », *La revue nouvelle*, n°3, p. 62-70.

CLEF (Centre Lyonnais d'Etudes Féministes) (1989), *Chronique d'une passion, le mouvement de libération des femmes de Lyon*, Paris, L'Harmattan.

Corbin, Alain (1978), *Les filles de noce. Misère sexuelle et prostitution aux XIXe et XXe siècles*, Paris, Aubier Montaigne.

Danet, Jean, Guienne, Véronique (2006), *Action publique et prostitution*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes.

Diminescu, Dana (2006), « Genèse d'une figure de migrant », *Cosmopolitiques*, n°11, p. 63-72.

Doezema, Jo (2000), « Loose Women or lost Women ? The re-emergence of the Myth of White Slavery in Contemporary Discourses of Trafficking in Women », *Gender issues*, vol. 18, n°1, <http://www.nswp.org/>

Dworkin, Andrea (2007), *Pouvoir et violence sexiste*, Montréal, Ed. Sisyphé.

Guillemaut, Françoise (2002), *Femmes et migrations. Les femmes venant d'Europe de l'Est*, Lyon, Le Dragon Lune.

Guillemaut, Françoise (2004a), *Femmes et migrations en Europe. Stratégies et empowerment*, Lyon, Le Dragon Lune.

Guillemaut, Françoise (2004b), « Trafics et migrations de femmes, une hypocrisie au service des pays riches », *Hommes et Migrations*, n°1248, p. 75-87.

Guillemaut, Françoise (2004c), « Genre et migrations, entre politiques publiques et réalité des femmes migrantes », *Transition, Egalité des sexes en Europe Centrale et*

*Orientale : Entre Espoir et déconvenues*, vol XLIV.1.

Guillemaut, Françoise (2006), « Victimes de trafic ou actrices d'un processus migratoire ? Saisir la voix des femmes migrantes prostituées par la recherche-action », *Terrains & Travaux*, n°10, p. 157-177.

Guillemaut, Françoise (2007) « Femmes migrantes non européennes et secteur du service : travail du sexe/travail domestique, une alternative sans choix ? », in « Industrie du sexe et trafics : une voie pour les migrantes ? » Intervention au colloque international « Nouvelles dynamiques migratoires : activités régulières et irrégulières sur la marche du travail européen ». 6-8 décembre. <<http://www.unice.fr/migractivities/FR/PROGRAMME.htm>>.

Handman, Marie-Elisabeth, Mossuz-Lavau, Janine (2005), *La prostitution à Paris*, Paris, La Martinière.

Hirata, Hélène, Laborie, Françoise, Le Doare, Hélène, Senotier, Danièle (2000), *Dictionnaire critique du féminisme*, Paris, Presses universitaires de France.

Jaksic, Milena (2008), « De la victime idéale de la traite des êtres humains à la victime coupable. La production sociale d'une absence », *Cahiers Internationaux de Sociologie*.

Louis, Marie Victoire (1992), « La conférence européenne sur le trafic des femmes : vers une reconnaissance légale du proxénétisme » *Projets Féministes*, n°1, p. 3-57.

Louis, Marie Victoire (2000), « Non à l'Europe proxénète » *Femmes Infos Revue du Codif*, n°89, p. 8-11.

Monnet, Corinne (2003), « Répression et prostitution » *Le passant ordinaire*, n°44 (2006), « 'Trafic de femmes': crime organisé ou organisation de la répression ? », *Argument*, vol. 2, n°8.

Mathieu, Lilian (2001), *Mobilisations de prostituées*, Paris, Belin.

Moujoud, Nasima ; Pourette, Dolorès (2005), « Traite de femmes migrantes, domesticité et prostitution, A propos de migration interne et externe », *Cahiers d'Etudes africaines*, XLV (3-4), n°179-180, p.1093-1121.

Moujoud, Nasima (2005), « Prostitution et migration de Maghrébines », in Handman, M.-E, Mossuz-Lavau, J. (2005), *La prostitution à Paris*, Paris, La Martinière, p. 199-233.

Musso, Sandrine (2007), « Les paradoxes de l'invisibilité. Le travail de rue d'une association marseillaise auprès de prostituées maghrébines », *ethnographiques.org*, n°12 <<http://www.ethnographiques.org/2007/Musso.html>>.

Oso Casas, Laura (2003), « Migration et trafic des femmes Latino-Américaines en Espagne : service domestique et prostitution », *Cahiers du CEDREF*, p. 163-187.

Oso Casas, Laura (2005), « Femmes, actrices des mouvements migratoires » *Cahiers genre et développement*, n°5, p. 35-54.

Oso Casas, Laura (2006), « Prostitution et immigration des femmes Latino-Américaines en Espagne », *Les Cahiers du Genre*, p. 92-113.

Parent, Colette (2001), « Les identités sexuelles et les travailleuses de l'industrie du sexe à l'aube du nouveau millénaire », *Sociologie et sociétés*, vol. 33, n°1, p. 159-178.

Pfefferkorn, Roland (2007), « Autour de l'organisation d'une journée d'études sur la prostitution. Le compromis impossible », *Les Cahiers du Genre*, n°43, p. 207-232.

Pheterson, Gail (2001 [1996]), *Le prisme de la prostitution*, Paris, L'Harmattan.

Piette, Valérie (2004), « La protection des voyageuses, une source pour l'étude des migrations féminines, XIX-XXsiècles », *Sextan, revue du groupe interdisciplinaire d'Etudes sur les Femmes*, n°21-22, p. 261-276.

Picq, Françoise (1993), *Libération des femmes, les années-mouvement*, Paris. Seuil.

Poulin, Richard (2005), *La mondialisation des industries du sexe. Prostitution, pornographie, traite des femmes et des enfants*, Ottawa, l'Interligne.

Pryen, Stéphanie (1999), *Stigmate et métier. Une approche sociologique de la prostitution de rue*, Rennes, Presses universitaires de Rennes.

Summers, Anne (2004), « Les initiatives des femmes britanniques pour la protection des migrantes (c1830-1900). Des archétypes en concurrence », *Sextan, revue du groupe interdisciplinaire d'Etudes sur les Femmes*, n°21-22, p. 241-254.

- Solé, Jacques (1993), *L'âge d'or de la prostitution de 1870 à nos jours*, Paris, Plon.
- Tabet, Paola (2004), *La grande arnaque. Sexualité des femmes et échanges économique-sexuels*. Paris, L'Harmattan.
- Taraud, Christelle (2003), *La prostitution coloniale, Algérie, Tunisie, Maroc (1830-1962)*, Paris, Payot.
- Tarrius, Alain (2006), « Les nouvelles migrations de la globalisation par le bas », *Cosmopolitiques*, n°11, p. 41-62.
- Toupin, Louise (2002), « La scission politique du féminisme international sur la question du "trafic des femmes" : Vers la "migration" d'un certain féminisme radical », *Recherches féministes*, vol.15, n°2, p. 9-40.
- Toupin, Louise (2005), « Voir les nouvelles figures du féminisme et entendre leurs voix », in Mensah, Maria Nengeh (Dir.), *Dialogues sur la troisième vague féministe*, Montréal, Ed. du remue ménage.
- Wahab, Stéphani, Sloan, Lacey (2004), « Ethical dilemmas in sex work research », *Research for Sex Work*, n°7, <<http://www.nswp.org/r4sw> 675>
- Walkowitz, Judith R. (1991), « Sexualités dangereuses », in Duby, George, Perrot Michèle (Dir.), *Histoire des femmes en Occident, tome IV: Le XIX<sup>e</sup>siècle*, Paris, Plon, p. 389-418.
- Wijers, Marjan, (1998), « Women, Labour and Migration. The position of trafficked women and strategies for support » in Kempadoo, K. et Doezema J., *Global Sex Workers. Rights, Resistance, and Redefinition*, London, Routledge, p.69-78.
- Wijers, Marjan, (1999), « Keep your women home : European Union Policies on Trafficking », In Rossilli, M. (eds.) *Gender Policies in the European Union*, New York, Peter Lang, p 209-29.
- Welzer-Lang, Daniel, Mathieu Lilian, Barbosa Odette (1994), *Prostitution : les uns, les unes, les autres*, Paris, Métailié.
- Welzer-Lang, Daniel, Chaker, Saloua (2003), *Quand le sexe travaille... Rapport européen inachevé sur les violences faites aux femmes, dans les activités et métiers liés à la sexualité masculine*, Université Toulouse Le Mirail -Equipe Simone-SAGESSE (Savoirs, Genre et Rapports Sociaux de Sexe) ; Association Les Traboules.

---

## Notes

- 1 On pourra par exemple consulter à ce sujet : CLEF, 1989 ; Picq, 1993 ; Mathieu, 2001.
- 2 Etudes sur le genre issues de l'institutionnalisation de la recherche féministe à partir de 1981.
- 3 Le débat ici ne portera pas sur le fait de savoir si échanger un service sexuel contre compensation est en soi une violence ou non, ni sur l'existence ou non d'un « système prostitutionnel », pas plus que sur la prostitution comme travail. Pour ces débats, on verra les deux définitions du *Dictionnaire critique du féminisme* (Hirata et al, 2000).
- 4 Les « insoumises », par opposition aux « encartées », étaient celles qui tentaient d'échapper à l'obligation de travailler en maison close.
- 5 Y compris de femmes venant de pays qui font partie de l'Union européenne, comme la Pologne, la Bulgarie ou la Roumanie par exemple.
- 6 La presse relaie régulièrement des « affaires » impliquant des hommes étrangers, alors que, comme au début du XX<sup>e</sup> siècle, la réalité de la traite des êtres humains est ambiguë. Un commandant de police de l'OCRTEH, en février 2006, donnait les chiffres suivants : parmi les 717 « proxénètes » interpellés en 2004, 50 % étaient des Français et depuis le vote de la loi LSI aucune arrestation ni aucun procès pour trafic d'êtres humains n'a eu lieu. En revanche, environ 5 000 femmes sont interpellées chaque année pour racolage (données du Ministère de l'intérieur) et 90 % d'entre elles sont des étrangères (Cabiria, 2006).
- 7 Au sens foucauldien du terme.
- 8 Respectivement Loi d'orientation pour la sécurité intérieure et Loi de sécurité

intérieure.

9 Le « Protocole additionnel à la convention des Nations unies contre la criminalité transnationale organisée visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants », complète la convention des Nations unies contre la criminalité transnationale organisée, dit « Protocole de Palerme ».

10 Pour l'Europe, le Lobby européen des femmes soutient les positions de la CATW.

11 Jusqu'en 2007, l'OIM n'a pas publié de résultats tangibles de son dispositif en termes de réintégration des femmes dans leur société d'origine.

12 [http://sisyphe.org/rubrique.php?id\\_rubrique=115](http://sisyphe.org/rubrique.php?id_rubrique=115)

13 Nous utiliserons le terme « passeur-e » pour désigner les personnes qui s'occupent du franchissement des frontières (en fournissant des faux papiers ou en organisant le transport) — ce sont pratiquement toujours des hommes — et le terme « intermédiaire » pour les personnes qui permettent les contacts avec ces passeur-e-s, qui peuvent être des hommes ou des femmes. Nous ne retiendrons pas le terme de « proxénète », qui relève du registre de la loi pénale.

14 On pourra lire à ce propos l'étude réalisée par Ignasi Pons, Roser Rodriguez et Sonia Vega, du Département de sociologie et d'analyse des organisations, Université de Barcelone, in Welzer-Lang, 2003.

15 [http://cybersolidaires.typepad.com/ameriques/2006/09/dossier\\_travail.html](http://cybersolidaires.typepad.com/ameriques/2006/09/dossier_travail.html)

16 <http://www.nswp.org/>

17 <http://www.sexworkeurope.org/>

18 Par exemple on pourra consulter : Payoke, (2003) *On the road, De Rode Draad*, « Research based on case studies of victims of trafficking in human beings in three EU Members states, Belgium, Italy and the Netherlands », <<http://www.rodedraad.nl/documenten/Hippokrates.pdf>> ; IOM, 2002, *Research report on third country national trafficking victims in Albania* ; Interagency Referral system (IARS), *Project for return and reintegration assistance to victims of trafficking*, Tirana ; IOM, 1999, *Trafficking in Migrants : IOM Policy and Responses*, Geneva.

19 Nous avons obtenu ces estimations en comparant nos données locales de terrain aux données officielles concernant le nombre de femmes étrangères dans le travail du sexe (données des services de police d'Autriche, de France, d'Italie, d'Allemagne et d'Espagne en 2002, extrapolées aux 15 pays de l'UE en fonction de leur population totale).

20 Un site a été créé à cette occasion : <http://catwepetition.ouvaton.org/php/index.php> ; voir aussi <http://endehors.org/news/11129.shtml> (consultés en mars 2007).

21 *Experience Report on Human Trafficking for the Purpose of Sexual Exploitation and Forced Prostitution in connection with the 2006 Football World Cup in Germany*, 5006/0/07 REV1, Council of The European Union, du 19 janvier 2007 et *Trafficking in human beings and the 2006 world cup in Germany*, IOM, Septembre 2006.

22 Voir Guillemaut, (2007) « Femmes migrantes non européennes et secteur du service : travail du sexe/travail domestique, une alternative sans choix ? », in « Industrie du sexe et trafics : une voie pour les migrantes ? » Intervention au colloque international « Nouvelles dynamiques migratoires : activités régulières et irrégulières sur la marche du travail européen. 6-8 décembre <http://www.unice.fr/migractivities/FR/PROGRAMME.htm>

---

## **Pour citer cet article**

### *Référence électronique*

Françoise Guillemaut, « Mobilité internationale des femmes, échange économique-sexuel et politiques migratoires : la question du « trafic » », *Les cahiers du CEDREF* [En ligne], 16 | 2008, mis en ligne le 09 mai 2011, Consulté le 08 septembre 2011. URL : <http://cedref.revues.org/582>

---

## **Auteur**

**Françoise Guillemaut**

Docteure en sociologie, rattachée au laboratoire LISST/CERS (Centre d'Etudes des Rationalités et des Savoirs), de l'Université Le Mirail (axe « genre, migrations, marginalités »).

---

***Droits d'auteur***

Tous droits réservés